



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (S.I. C.P.R.H.)

Département de la Seine-et-Marne

Nombre de membres :

En exercice : **68**
Qui ont pris part à la délibération : 30
Dont pouvoirs : 8
Date de la convocation : 27 mars 2024
Date d'affichage : 27 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 avril, à 19h34, le Comité syndical du SYNDICAT INTERCOMMUNAL CPRH, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Jean HALLAIS à Champs-sur-Marne, conformément au statut en vigueur, après convocation légale, sous la présidence de **M. CHEVALIER Luc**. Le quorum n'étant pas atteint lors de la réunion du 27 mars 2024 suite à convocation faite le 13 mars 2024, une deuxième convocation a été faite le 27 mars, pour réunion le 3 avril 2024.

Étaient présents : 22

Mme NGUYEN Khanh, Mme BEERNAERT Aude, M. VOISIN Claude, Mme SOUBIE-LLADO Marie, Mme LEGROS-WATERSCHOOT Corinne, Mme LAFFORGUE Nicole, Mme TARTARE Martine, Mme DEVILLARD Joelle, Mme DESCROIX Patricia, M. CABARRUS Cécile, M. FLEURY Sébastien, M. FATIS Stéphane, M. GAUDEFROY Gérard, M. CURUTCHET François, Mme JULIAN Patricia, Mme ROTOMBE Claudine, Mme COURTINE Elisabeth, M. CHEVALIER Luc, M. PILGRAIN Hervé, Mme GREGOIRE Natacha, Mme BOCH Béatrice, M. DESFOUX Didier.

Étaient absents excusés : 17

Mme LUCCHESI Elisabeth, Mme RIBAILLE Catherine, Mme BOISSOT Colette, Mme SAUNIER Nicole, M. LASMIER Robert, Mme TOMAS Elodie, Mme MOKEDDEM Hanifa, Mme LEHMANN Corinne, M. ROBERT Claude, Mme COURET Ghyslaine, M. MONSCOURT Philippe, Mme SARR Mariétou, M. BEGUE Gérard, Mme DESCOUX Marie-Agnès, Mme JODIN Isabelle, Mme RICHARDSON Esther, M. COCHEZ Jean-Luc.

Étaient absents non excusés : 29

Mme RODRIGUES Fatima, Mme BORIES Régine, Mme HAM Lavie, M. VIN Mouttabi, Mme BOURGOGNE Sandrine, Mme TABAI Samia, Mme RIOJA Virginia, M. RABASTE Brice, M. MAURY Philippe, M. LASSAU Cédric, Mme HERBIN Hélène, Mme LECOLLE Sandrine, Mme DAGUERRE Martine, M. DELAPORTE Norbert, M. CHOFFARDET Pierre, Mme MAAH Monique, M. VERAX Jérôme, M. MACHADO Anthony, Mme CLERC Marie, M. LECLERE Nicolas, M. TEMPLIER Yvon, Mme ZAHLAOUI Chantal, Mme GUILLOSSOU Carine, M. ROBIN-LEROY Francis, Mme LAMRI Khadidja, M. VILLALBA-MOLERO Florent, M. LEBON Fabien, Mme BRUNET Stéphanie, M. TOUNSI Tony.

Procurations : 8

Mme RIBAILLE Catherine en faveur de Mme GREGOIRE NATACHA, Mme BOISSOT Colette en faveur de M. Luc CHEVALIER, Mme MOKEDDEM Hanifa en faveur de M. GAUDEFROY Gérard, M. ROBERT Claude en faveur de M. CURUTCHET François, Mme COURET Ghyslaine en faveur de Mme DESCROIX Patricia, M. BEGUE Gérard en faveur de Mme ROTOMBE Claudine, Mme DESCOUX Marie-Agnès en faveur de Mme COURTINE Elisabeth, Mme RICHARDSON Esther en faveur de M. PILGRAIN Hervé,

Secrétaire de séance : Mme NGUYEN Khanh

DELIBERATION N°SI-DEL-2024-14 : CESSION SORTIE DU PATRIMOINE - RENAULT ZOE.

Le SICPRH a procédé au remplacement de son véhicule de fonction une Renault ZOE.

Le choix du nouveau véhicule c'est porté sur une DACIA Spring en leasing.

La reprise le véhicule Renault Zoé a permis une plus-value de 4000 €.

La cession a fait l'objet d'écriture comptable sur le budget 2023 mais une régularisation administrative doit être faite par une délibération.

Il est nécessaire de procéder à une délibération de cession de sortie du patrimoine de véhicule.

VU les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, (alinéa 10),

VU que la délibération SI-DEL-2020-14 délégation d'attribution de l'organe délibérant au Président n'inclut pas l'autorisation au Président de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros, conformément à l'article L.2122-22 du CGCT « alinéa 10 »,

VU l'avis favorable de la commission Finances du 5 mars 2024,

VU l'avis favorable du Bureau du SICPRH du 13 mars 2024,

CONSIDÉRANT que le véhicule Renault ZOE immatriculée EM-283-CM, mise en circulation le 24 avril 2017, doit être remplacé,

CONSIDÉRANT la volonté du SICPRH de céder le matériel,

CONSIDÉRANT la valeur du véhicule estimée à 4000 €,

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, AUTORISE le Président à :

- **À CÉDER** le véhicule Renault ZOE EM-283-CM au prix de 4000 €
- **À RÉFORMER** le véhicule Renault ZOE
- **À SIGNER** tous documents relatifs à la cession

VOTANTS : 30

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré en séance du 3 avril 2024

**SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
des
Le Président P.R.H.
Luc CHEVALIER**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.